AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
Titre 2ème du Livre 1er du Code Rural et de la Pêche Maritime

PERSAC (Vienne)

Section AB-AC-AD-AO-AP

N

LUSSAC-LES-CHATEAUX

GOUEX

LA VIENNE

MAUVILLAND

CHAUMONTEIL

LA FOND DES BRANDES

LA BROUE

LES CHIRONS

LA GRANDE BERGERE

LES CARTONS

LA CHATAIGNERAIE

FONDS GIBOU

PRE DE LAFONT

LE CHAMP AUX CHEVAUX

LE GRAND PRE

LE BOIS DES ORS

LA VIGNE DU CLOS

LES AUBIERES

LES SABLES

LES PARCS

BOIS DE VILLARS

LA GRANDE PLAINE

LA VIGNE DE VILLARS

LES PLAINES DE VILLARS

LA FOSSE AUX LOUPS

LE CHAMP TURLUS

LES RECLOS

LES PLAIS

LA COUPE

LES MALTERRES

LES CERISIERS

CHAMP CHEBRU

LES CHAMPS DES JOURNET

CHAMP DES BUSES

LE NOYER

LES FONDS

LES GROGES

LES VIGNEAUX

LES SEJOTS

LES VES

AB

AC

AD

AO

AP

6133.700
6133.350
6133.000
6132.650
6132.300

1523.250
1523.600
1523.950
1524.300
1524.650
1525.000
1525.350
1525.700
1526.050

LEGENDE

- T1 - 10000 Points/Ha
- T2 - 9500 Points/Ha
- T3 - 9000 Points/Ha
- T4 - 8500 Points/Ha
- T5 - 8200 Points/Ha
- T6 - 7900 Points/Ha
- T7 - 7000 Points/Ha
- T8 - 500 Points/Ha
- P1 - 7000 Points/Ha
- P2 - 6800 Points/Ha
- P3 - 4000 Points/Ha
- B1 - 2000 Points/Ha
- B2 - 1000 Points/Ha
- B3 - 500 Points/Ha

Plan établi en 2022
par M. Stéphane DEVOUGE
géomètre-expert agréé

Echelle 1/3500

A.F.A.F.E.

(Application de la loi du 23 février 2005)

Recherche des propriétaires réels et Classement des parcelles

exécutés dans la zone coloriée selon la légende ci-contre
sous le contrôle du Conseil Départemental
du 20/06/2022 au 29/07/2022
par M. Stéphane DEVOUGE

Plan approuvé par la Commission Intercommunale dans sa séance du 21/04/2022 le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU 20/06/2022 AU 29/07/2022 le Maire :
Plan portant en rouge les modifications prescrites par la Commission Intercommunale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :
Plan portant en bleu les modifications prescrites par la Commission Départementale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :